

Formation PLAGÉ

18.10.2019

Pascal DE MULDER

CADRE LÉGISLATIF & RÉGLEMENTAIRE

Directive européenne, COBRACE, Arrêté du gouvernement, Arrêtés ministériels, Protocole plage

Pascal DE MULDER
Bruxelles Environnement



PROGRAMME (MATIN)

08h45 – Accueil

09h00 – Introduction générale

Yannick D'OTREPPE, Bruxelles Environnement (FR)

09h15 – Cadre législatif et réglementaire

Pascal DE MULDER, Bruxelles Environnement (FR)

Directive européenne, Cobrace, Arrêté du Gouvernement, Arrêtés ministériels, Protocole PLAGE

09h30 – La méthodologie PLAGE et le rôle du Coordinateur PLAGE

Pascal DE MULDER, Bruxelles Environnement (FR)

Cycle et timing des phases, principaux actes obligatoires, usage de la plateforme web et autres outils, rôle et obligations du coordinateur PLAGE, phase d'identification

10h20 - Questions / Réponses

10h30 – 11h00 : Pause

11h00 – Cadastre énergétique, Objectif PLAGE et Programme d'actions

Magali BODART, Bruxelles Environnement (FR)

Phase de programmation, cadastre énergétique, calcul objectif PLAGE, programme d'actions

11h45 – Mesurage et évaluation des résultats : méthode de base

Magali BODART, Bruxelles Environnement (FR) et Daniel MAGNET (IFS2E) (FR)

Principes et objectifs du mesurage, comptabilité énergétique, méthodologie de suivi et d'évaluation, Phase de mise en œuvre

12h20 - Questions / Réponses

12h30 – 13h30 : Lunch

PROGRAMME (APRÈS-MIDI)

13h30 – Mesurage et évaluation des résultats : l'IPMVP

Magali BODART, Bruxelles Environnement (FR) et Daniel MAGNET (IFS2E) (FR)

Principes et objectifs du mesurage, comptabilité énergétique, méthodologie de suivi et d'évaluation, Phase de mise en œuvre

14h00 – Le rôle des Réviseurs PLAGE

Sven WUYTS (Factor 4) (NL)

14h20 - Questions / Réponses

14h30 – 15h00 : Pause

15h00 – Retours d'expériences

Cas pratiques, témoignages, partage de bonnes pratiques, exemple d'usage IPMVP, etc.

16h00 – Questions / Réponses

17h00 : Fin

L'ÉQUIPE PLAGE



Magali Bodart

Chef de Service
Référente Technique & IPMVP



Pascal De Mulder

Référent Textes légaux & Outils



Anastasia Parlidis

Référente Procédure admin. & Plateforme web

HELPDESK PLAGÉ



Facilitateur
Bâtiment
Durable

Contact : 0800 85 775
facilitateur@environnement.brussels

CADRE LÉGAL

PLAGE - CADRE LÉGAL

1

DIRECTIVE EUROPÉENNE

Directive européenne 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique

3

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT BXL

Arrêté du 14 juin 2018 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au PLAGE

5

PROTOCOLE PLAGE

Protocole méthodologique fixant les lignes directrices à suivre pour la mise en oeuvre pratique du PLAGE

ORDONNANCE DE LA RBC

Ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie (Cobrace)

2

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêtés ministériels du 7 novembre 2018 relatifs aux échelles d'effort et à la procédure en cas de système équivalent

4

CADRE LÉGAL

1

DIRECTIVE EUROPÉENNE

Directive européenne 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique



designed by freepik

Art. 5: Rôle exemplaire des bâtiments appartenant à des organismes publics

- 3% Surface des bâtiments chauffés/refroidis appartenant au gouvernement central et occupés par celui-ci renovés chaque année
- Seuil minimal de 250 m²
- Bâtiment = enveloppe, équipements et éléments liés à l'exploitation et à l'entretien

Art. 7: Mécanisme d'obligation en matière d'efficacité énergétique

- Objectif cumulé d'économies d'énergie au stade de l'utilisation finale
- Réduction de 1,5% en volume de vente annuelles d'énergie

➤ **PLAGE = mesure alternative en RBC**



designed by freepik

ORDONNANCE DE LA RBC

Ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie (Cobrace)

2

Principes généraux du PLAGE

- **Définitions** (Art. 1.3.1 et Art. 2.1.1)
- **Objectif chiffré** (Art. 2.2.21)
- **Public Cible** (Art. 2.2.22 et Art. 2.4.3)
- **Processus cyclique, phases, principaux actes et délais** (Art. 2.2.23 et 2.2.24)
- **Amende administrative** (Art. 2.6.3)
- **Sanctions pénales** (Art. 2.6.6)

3

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT BXL

Arrêté du 14 juin 2018 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au PLAGE



designed by freepik

Modalités pratiques du PLAGE

- **Définitions** (Art. 2)
- **Protocole PLAGE et outils** (Art. 3 et Annexe 1)
- **Phase 0** (Art. 3)
- **Accès aux données de consommation** (Art. 4)

Dans le respect du RGPD, Sibelga vous transmet les données de consommation des bâtiments dont vous êtes propriétaire.

- consommation@sibelga.be / verbruik@sibelga.be
- Facilités pour les bénéficiaires de NRClick (Export)

3

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT BXL

Arrêté du 14 juin 2018 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au PLAGE



designed by freepik

Modalités pratiques du PLAGE

- **Phase 1** (Art. 5 à 10 et Annexes)
- **Phase 2** (Art. 11 à 16)
- **Obligations du coordinateur** (Art. 17)
- **Obligations de l'organisme** (Art. 18)
- **Formation spécifique PLAGE** (Art. 19 à 23 + Annexe)
- **Procédure en cas de système équivalent** (Art. 24 + AM)
- **Procédure en cas d'audit énergétique** (Art. 25)

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêtés ministériels du 7 novembre 2018
relatifs aux échelles d'effort et à la
procédure en cas de système équivalent

4

Arrêtés ministériels du 07/11/18



- **Fixant les échelles d'effort dans le cadre de la détermination de l'objectif chiffré du PLAGE** (échelles d'effort pour 13 catégories)



- **Fixant les modalités et les conditions de la procédure en cas de mise en œuvre d'un système équivalent au PLAGE** (ISO 50001, procédure simplifiée)

CADRE LÉGAL

5

PROTOCOLE PLAGE

Protocole méthodologique fixant les lignes directrices à suivre pour la mise en oeuvre pratique du PLAGE



designed by freepik



Protocole PLAGE

- **Intègre toutes les dispositions légales précitées**
- **Document de référence central**
- Reprend toutes les modalités pratiques et réglementaires liées à la mise en œuvre du PLAGE



Pour vous aider

Outil complémentaire

- Plateforme web <https://plage.brussels>

The screenshot shows the PLAGE web platform interface. At the top left is the PLAGE logo with the text 'Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique'. At the top right is the 'EPB Desk Coupole' header with language options 'FR' and 'NL', and buttons for 'MES MESSAGES' and 'DÉCONNEXION'. Below the header is a navigation bar with four steps: 'IDENTIFICATION', 'PROGRAMMATION', 'MISE EN OEUVRE', and 'ÉVALUATION'. The main content area contains a welcome message and instructions on how to use the platform, including a 'Démarrer' button at the bottom.

PLAGE
Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique

EPB Desk Coupole FR NL

MES MESSAGES DÉCONNEXION

IDENTIFICATION PROGRAMMATION MISE EN OEUVRE ÉVALUATION

Bienvenue dans la plateforme plage.brussels

Fonctionnement général pour gérer votre dossier PLAGE

Vous devez compléter votre dossier phase par phase, selon les délais légaux. La « timeline » indiquant les phases successives et l'image du cycle PLAGE sont personnalisés avec vos données. Ils sont là pour vous informer en temps réel de l'état de votre dossier. De plus, vous recevrez régulièrement sur votre messagerie PLAGE des alertes vous rappelant vos délais restant.

Vous pouvez compléter chacune de vos phases en plusieurs fois. Vos données sont sauvegardées d'une visite à l'autre du site sans que cela ne modifie vos délais. Vous pouvez mettre à jour ou ajouter de nouvelles informations à votre dossier tant que vous ne clôturez pas la phase en cours. Dès que vous avez terminé de compléter une phase, votre coordinateur PLAGE peut appuyer sur le bouton « Valider ma phase de... ». Cette action déclenchera la phase suivante et son délai

Par souci de simplification administrative, certaines données sont pré-remplies. Vérifiez-les et [contactez-nous](#) en cas d'erreur ou de problème.

Si vous avez besoin d'aide pour l'utilisation de cette plateforme ou l'encodage de vos données, consultez la page « Aide » en bas à droite de votre écran. Vous pouvez y consulter le manuel de l'utilisateur ainsi que tous les outils PLAGE disponibles dont les FAQ.

Nous vous conseillons vivement de lire le chapitre « 3.3 Délimiter votre Parc immobilier PLAGE » du [Protocole PLAGE](#) avant de commencer à encoder vos bâtiments.

Nous vous souhaitons une agréable session de travail.

Démarrer